



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, à 16h15**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2026**

### **PRESENTS :**

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 <sup>er</sup> Adjoint
GAREIL Audrey	2 <sup>ème</sup> Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

### **ABSENTS AVEC PROCURATION :**

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
------------------	----------------------

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

### **N° 43/2026 – SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du nombre d'emplois vacants non pourvus et de l'absence de volonté de la commune de procéder à de nouveaux recrutements permanents, il convient de supprimer les emplois correspondants.



Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des emplois suivants :

- ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ND</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>NDE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 avril 2026 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois permanents de :

- ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ND</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>NDE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET
- ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**DECIDE** de supprimer les 6 emplois permanents susvisés

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs comme suit à compter du 3 juin 2026 :

GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ND</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

GRADE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>NDE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET



**MAIRIE LES SALLES SUR VERDON**



**CONSEIL  
MUNICIPAL**

Ancien effectif : 3  
Nouvel effectif : 2

**GRADE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 0

**GRADE : ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Ancien effectif : 3  
Nouvel effectif : 2

**CHARGE** Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Michel BLAIN

